

AVIS AU PUBLIC

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE SAINT ANDRE

Le Préfet de la Savoie informe le public que les dispositions relatives à la consultation du public prévues à l'arrêté du 21 avril 2021, sont annulées et remplacées par l'arrêté préfectoral du 6 mai 2021.

Une mise à consultation du public, **du jeudi 3 juin 2021 au jeudi 1^{er} juillet 2021 inclus inclus**, est ouverte **en mairie de SAINT ANDRE** sur la demande d'enregistrement présentée par la société TELT concernant l'exploitation d'une installation de fabrication de béton et d'une tour aéroréfrigérante sur le territoire de la commune de Saint André.

Le dossier de demande d'enregistrement, ci-dessus visé, avec les pièces le composant, sera déposé en mairie de Saint André, **du jeudi 3 juin 2021 au jeudi 1^{er} juillet inclus** pour que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de celle-ci, à savoir :

- **les lundis et mardis de 13h30 à 18h ;**
- **les vendredis de 13h30 à 17h.**

Cet avis et la demande de l'exploitant seront mis en ligne sur le site des services de l'état en Savoie (<http://www.savoie.gouv.fr>) rubrique *Politiques publiques > Environnement, risques naturels et technologiques > Environnement > Installations classées pour la protection de l'environnement > Enregistrements*.

Les observations du public pourront également être adressées par écrit au maire ou au préfet :

*Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des
Populations
Service guichet unique des installations classées pour la protection de l'environnement
B.P. 91113
73011 CHAMBERY CEDEX*

ou à l'adresse électronique suivante : ddcspp-psaicpe@savoie.gouv.fr

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet de la Savoie.

L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou peut faire l'objet d'un arrêté de refus.